



Demeter France

7 rue Edouard Richard

68000 COLMAR

www.demeter.fr

A l'attention de Christophe Hansen

Commissaire à l'agriculture

European Commission

Rue de la Loi 130/Wetstraat 130

1049 Bruxelles/Brussel

Belgium

Objet : Opposition à l'introduction des phosphonates dans le cahier des charges de l'agriculture biologique.

Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin d'exprimer la ferme opposition de l'association Demeter France à l'autorisation ou à l'élargissement de l'usage des phosphonates dans le cadre du cahier des charges de l'agriculture biologique.

Le cuivre, bien que classé comme substance préoccupante, demeure à ce jour l'un des rares outils efficaces et compatibles avec les principes de l'agriculture biologique pour lutter contre de nombreuses maladies cryptogamiques, notamment le mildiou en viticulture. Le cuivre est naturellement présent dans les sols, et son usage raisonné, en quantités limitées, est non seulement maîtrisable mais déjà encadré par la réglementation actuelle (dose annuelle moyenne de 4 kg/ha sur 7 ans en bio, par exemple).

À l'inverse, les phosphonates, bien que parfois présentés comme des substances à faible impact, sont des molécules de synthèse dont l'effet fongicide systémique est avéré. Autoriser l'usage d'un produit chimique de synthèse serait en complète contradiction avec les principes fondateurs de l'agriculture biologique.

Les phosphonates se retrouvent sous forme d'acide phosphonique dans les cultures, puis dans les produits transformés comme le vin. Ce métabolite étant identique à celui issu du Fosétyl-Al, produit interdit en bio, tout contrôle basé sur la recherche de résidus serait impossible, ce qui est une nouvelle fois contraire aux principes de l'agriculture biologique.

Les phosphonates n'ont par ailleurs pas prouvés leur efficacité lors de fortes attaques fongiques comme l'ont montré les difficultés des viticulteurs conventionnels du bordelais lors de la saison 2024.

Favoriser le cuivre, malgré ses limites, c'est faire le choix de la transparence, de la responsabilité agronomique. C'est aussi défendre une approche de santé végétale fondée sur l'observation, la prévention, et la réduction des intrants chimiques.

Enfin, les produits bio bénéficient d'une forte confiance du public pour lequel l'interdiction des produits chimiques de synthèse est claire. L'introduction de substances comme les phosphonates pourrait créer de la confusion et entraîner une opacité des pratiques, pour finalement nuire à l'image du label.

Je vous remercie de prendre en compte ces éléments dans le cadre de vos réflexions et décisions à venir. Le choix des outils phytosanitaires disponibles n'est pas seulement une question technique, c'est un choix politique majeur pour l'avenir de l'agriculture, de la santé publique et de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Mainaud', with a large, sweeping underline stroke.

Pierre Mainaud

Président de l'association Demeter France